

CIBLE

Lisbonne

Le Conseil européen de Lisbonne ? Cinq ans déjà ! Et, au terme, un échec que les oligarques européens et leurs scribes dévoués ne parviennent pas à cacher.

En 2000, Jacques Chirac et Lionel Jospin avaient approuvé une stratégie qui visait à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde »... grâce à des recettes ultra-libérales.

Ces recettes ont échoué : les objectifs en matière de croissance et d'emploi n'ont pas été atteints car la concurrence à tout va provoque une régression économique et sociale qui jette des millions de manifestants dans les rues d'Allemagne, d'Italie, de France...

De cet échec, le Conseil européen des 22 et 23 mars a tiré une conclusion explicite : persévérons dans l'erreur tout en masquant notre stratégie sous l'habituel charabia.

Mieux ! Cette stratégie est érigée en un corps de principes : au vu de l'échec pratique de l'ultra-libéralisme, du rejet populaire de l'ultra-libéralisme, on a inscrit les maximes ultra-libérales dans une « Constitution » irrévocable.

C'est logique. Du moins chez les Shadocks.

RÉFÉRENDUM

Notre projet européen

Écosystème

**Quelle
politique ?**

p. 6/7

Idées

**Sartre
et Aron**

p. 9

Coup de bambou

La série de sondages qui semblent annoncer la victoire du *Non* a créé un traumatisme profond chez les chefs de la campagne oligarchique. Ne nous laissons pas séduire par les apparences !

Que les sondages soient ou non favorables à nos thèses, nous continueront de mettre en garde contre les chiffres qui sont vendus sur le marché médiatique par les instituts de sondage. Les méthodes de ces marchands sont dénoncées par les sociologues qui travaillent sur l'opinion publique et les anticipations publiées sont le plus souvent trompeuses - souvenons-nous de la présidentielle de 2002.

Sans reprendre l'ensemble du procès (1), il importe de souligner deux points :

La « victoire du *Non* », annoncée à grands fracas dans la seconde quinzaine de mars, constitue une prédiction floue en raison du grand nombre d'électeurs qui restent indécis et du pourcentage important de personnes qui refusent systématiquement de répondre aux questions des sondeurs.

Par ailleurs, il est évident que la publication de sondages

fallacieux modifie les réactions de l'opinion publique et l'état d'esprit des propagandistes des deux camps : l'invérifiable renversement de tendance en faveur du *Non* a eu un effet dynamisant et mobilisateur dans le camp du *Non* alors que les partisans du *traité constitutionnel* cédaient à la panique.

Les sondages ne sont donc pas des repères quasi scientifiques, mais des faits politiques qui ont des conséquences manifestes.

C'est donc comme facteur politique significatif qu'il faut enregistrer les sondages qui indiquent un changement d'orientation générale, mais aussi dans les formations politiques : chez les sympathisants socialistes comme chez les électeurs des Verts, le *Non* l'emporterait (à 55 % environ) aussi nettement que dans l'ensemble du pays. C'est ce pauvre Jean-Pierre Raffarin qui a reçu le plus violent des coups de bambou puisque les élec-

teurs de l'UMP qui n'étaient que 8 % à s'opposer au *traité* représenteraient maintenant 40 % des suffrages potentiels. Sans aucune malice, on peut voir là les ravages provoqués par Nicolas Sarkozy qui, jusqu'ici, a plus souvent souligné le *péril turc* que les charmes du *traité constitutionnel*.

Mais il faut répéter que ces chiffres nous laissent plongés dans un monde virtuel. Est-il possible d'anticiper un mouvement de fond de l'opinion publique ? Il est très difficile de ne pas prendre ses désirs pour des réalités pendant une campagne électorale, mais on peut tout de même noter un certain nombre de vérités exprimées par des chiffres.

Quant à l'ambiance politique à deux mois du référendum, il faut remarquer l'ampleur de la mobilisation syndicale lors des manifestations du 15 mars : si l'on fait une moyenne entre les chiffres donnés par la police et ceux proclamés par les organisateurs, nous obtenons

un chiffre considérable : 800 000 manifestants. Il y a là l'indice d'une crise sociale de grande ampleur, qui se développera si le gouvernement continue à faire trainer les négociations sur les salaires dans la fonction publique.

Les mouvements de grèves sont également des facteurs importants. Les lycéens sont restés mobilisés plus longtemps que prévu et, dans le secteur privé, la grève déclenchée le 25 mars par les employés des magasins Carrefour pour l'augmentation des salaires est un indice de la colère qui existe dans le pays.

Dans ce climat social très tendu, nul n'ignore que les salariés qui descendent dans la rue ou qui voudraient se mettre en grève sont hostiles au *traité constitutionnel* - surtout depuis le débat sur la directive Bolkestein. Il est donc probable que les ouvriers et les employés sont, en proportion écrasante, d'ores et déjà décidés à voter *Non* au projet de *traité*.

Qu'on le veuille ou non, le référendum du 29 mai sera un vote de classe : à l'électorat aisé de l'oligarchie (bourgeoisie rentière et nouvelle bourgeoisie-bohème) s'opposent les ouvriers, les paysans modestes ou pauvres, une grande partie des classes moyennes et de nombreux cadres supérieurs.

Nous ne vivons pas un épisode de la lutte des classes telle que Karl Marx la théorise : ce qui s'annonce, c'est le vote-sanction de l'oligarchie.

Annette DELRANCK

(1) L'ouvrage de référence est celui de Patrick Champagne, « *Faire l'opinion* », Ed. de Minuit, prix franco : 24 €.

royaliste 
BULMENGEL - DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND REVOUX

SOMMAIRE : p.2 : Coup de bambou - p.3 : Sauver les apparences - Encore ! - p.4 : Minorités - Une réforme adoptée dans la précipitation - p.5 : Nahda - p.6/7 : Écosystème : quelle action politique ? - p.8 : Serbie - L'Action française - p.9 : A propos de deux petits camarades - p.10/11 : Congrès de la NAR - p. 12 : Editorial : Chers amis européens.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Téléphone/répondeur : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. paritaire 0509 G 84801
ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (20 €) ☐ six mois (30 €) ☐ un an (47 €) ☐ soutien (100 €)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Sauver les apparences

Les oligarques européens plaident pour l'établissement d'une nouvelle règle commune - le « traité constitutionnel ». Mais ils viennent de s'affranchir des règles qu'ils ont eux-mêmes posées.

Cette Europe-là, c'est toujours plus d'absurdité. Exemple ? La réforme du pacte de stabilité. Ce pacte était absurde dans son principe : il impliquait la soumission des États signataires à un impératif de réduction de leur déficit budgétaire, au nom d'une orthodoxie libérale qui, dans l'histoire, a fait maintes fois la preuve de sa nocivité.

Puis on s'aperçut en haut lieu que ce pacte était absurde. Mais il fallut attendre encore deux ans pour le « réformer ». En fait, il s'agissait de trouver le moyen technique d'abandonner la règle des 3 % de déficit maximum autorisé tout en sauvant les apparences de la rigueur budgétaire.

Pourquoi cet abandon hypocrite ? Parce que deux grandes puissances européennes, la France et l'Allemagne, ne parviennent pas à respecter une règle imbécile. Au lieu d'abandonner la règle, les ministres des finances de l'Union ont décidé (20 mars) qu'il serait désormais possible d'invoquer des « facteurs pertinents » qui permettront de dépasser les 3 % sans risquer de sanctions.

Quels sont ces « facteurs pertinents » ? Des dépenses publiques qu'on enlève du budget afin d'alléger le déficit : la France pourra ainsi ôter les dépenses faites pour le financement de la recherche, et l'Allemagne enlèvera les dépenses liées à la réunification.

Pourquoi pas les dépenses militaires ou le financement des équipements scolaires ?

Parce que c'est comme ça ! Les facteurs retenus sont ni plus ni moins pertinents que d'autres facteurs. Ils résultent d'un choix arbitraire. Si cela ne suffit pas on retirera d'autres dépenses publiques, toujours pour sauver la face.

Dans l'immédiat, le dépassement du « découvert autorisé » ne permettra pas de mener une politique économique active : on continuera de mélanger la rigueur budgétaire (pour les salaires des fonctionnaires...) et le laxisme (pour complaire au Medef...) sans tenter de remonter la mauvaise pente conjoncturelle. On reste dans l'absurdité du système qu'on a réformé parce qu'il était absurde.

Cette Europe-là, c'est toujours plus de mensonge. Exemple ? La fameuse « directive Bolkestein ».

Après maints rebondissements, les chefs de gouvernement de l'Union européenne ont décidé, sous la pression de Jacques Chirac, que la proposition de texte sur les services serait revue par la Commission européenne. Pour apprécier cette décision, il faut juxtaposer trois points de vue :

- Celui des partisans du Non : le retrait du texte montre qu'une campagne bien menée peut conduire à une victoire ;

- Celui des partisans du Oui : Jacques Chirac a mis un terme à une bataille que les ultra-libéraux avaient perdue et qui tournait au désastre. Ceci parce qu'il a mis tout son poids de chef d'État d'un puissant pays dans la balance bruxelloise. Du coup, il est de-

venu le vrai chef de la campagne pour le Oui, et il dispose de deux lieutenants : Nicolas Sarkozy sur son aile droite, François Hollande sur son aile gauche :

- Celui de l'Union européenne : c'est bien entendu le président de la Commission qui a techniquement raison : la libéralisation des services est la conséquence logique du dogme ultra-libéral qui inspire l'Union depuis la signature de l'Acte unique (1986) et qui sera gravée dans le marbre du traité en discussion. Si le traité s'applique, le principe du pays d'origine (que Jacques Chirac récuse tout à coup) s'appliquera.

Cela signifie que le chef de la campagne du Oui nous abuse.

Procès d'intention ? Non : application d'une méthode éprouvée ! Lors du sommet de Barcelone, Jacques Chirac et son complice Lionel Jospin avaient finassé sur la libération du secteur de l'énergie et obtenu des délais. Après la période électorale, le processus de libéralisation s'est remis en marche et ceux qui avaient cru les deux oligarques sur parole ont été floués.

Sous un autre nom, avec des aménagements minimes, on ressortira la directive sur les services au moment jugé opportun.

Contre l'ultra-libéralisme, les victoires partielles sont sans lendemain. Socialistes ou chiraquiens, ceux qui ne veulent pas subir les conséquences du principe de libre concurrence proclamé par le traité doivent récuser ce texte d'apparence constitutionnelle. Sinon, qu'ils soient réputés menteurs ou schizophrènes.

Sylvie FERNOY

Encore !

Oui, nous aimons les partisans du *Oui*, quand ils font à ce point les ânes. Souvenez-vous :

Face à la déferlante des sondages annonçant la victoire du Non, François Hollande avait demandé à Jack Lang de feuilleter son carnet d'adresse et de réunir ses amis.

Envoûtante, la voix distinguée de Jack, si séduisant avec son visage discrètement hâlé d'un acteur en préretraite qui a trouvé une occasion de remonter sur les planches. Encore une minute, Monsieur le badaud !

Formidable, l'argument de Bernard-Henri Lévy qui souligne le caractère *progressiste* du traité : pour un milliardaire, la libre circulation des capitaux, c'est forcément progressiste. Merci Bernard, c'est du grand art !

Convainquant, Alain Decaux, qui a déclaré que les partisans du *Non* devaient réfléchir, ce qui revenait à dire que tous les opposants au traité étaient des imbéciles. Comme on disait à l'école laïque, *celui qu'il dit, c'est ça qui y est !*

Magnifique, Philippe Sollers susurrant que les partisans du *Non* c'était la « *France moisie* ». L'argument sentait lui-même le vieux, mais il est dans l'ordre des choses qu'un peuple se fasse insulter de cette manière. La haine des grands bourgeois cyniques est notre meilleure conseillère.

S'il vous plaît, montrez-nous tous les jours Jack, Bernard, Philippe et Alain, passez-les en boucle, leur mépris nous stimule, leur peur panique nous montre que nous sommes sur le bon chemin. Et rajoutez tous les matins quelques secondes de Raffarin...

Colonel SPONZ

Minorités

Le gouvernement veut expliquer le traité. Ça tombe bien parce que je ne comprends pas la signification d'une ligne de l'article I-2, consacré aux « valeurs de l'Union ». Il est notamment indiqué que « *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine [...] ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités* ».

Or le droit politique français ne reconnaît pas de « minorités » pour cette raison évidente que le principe d'égalité exclut que des droits spécifiques soient reconnus à certains groupes. On peut dire à juste titre que ce principe est assoupli de multiples manières dans notre pays, mais il reste intangible quant à ce qui est visé par le traité : des « minorités » qui sont évoquées mais pas précisément définies par l'article I-2 précité.

S'agit-il de minorités politiques qui ne seraient pas représentées au Parlement français ? Sans doute pas. Vise-t-on les minorités régionales, qui se définissent elles-mêmes comme des minorités ethno-linguistiques ? Probablement. Mais le droit français ne reconnaît pas les « ethnies » et proscriit les distinctions raciales.

Malgré tout, le « respect » par le traité des « droits des minorités » ne risque-t-il pas de favoriser les revendications d'innombrables groupes régionaux, locaux, d'assemblages « ethniques » et de sectes qui demanderont à être reconnus par Paris, Bruxelles et la Cour de justice européenne ?

Demandons aux membres du gouvernement de nous expliquer comment ils comprennent ce fragment de l'article I-2 du traité.

Maria DA SILVA

Une réforme adoptée dans la précipitation

Les assurés sociaux sont invités à désigner, avant le 1^{er} juillet, leur médecin traitant. Cette mesure vise à réduire les dépenses de santé, en évitant le nomadisme médical. À quatre mois de son entrée en vigueur, plusieurs syndicats de médecins et l'ensemble des mutuelles en contestent l'efficacité.

Avec le dossier médical partagé et la nouvelle carte Vitale, le médecin traitant est l'une des mesures phares de la réforme de l'assurance maladie adoptée le 13 août dernier. Ce dispositif vise à mieux organiser le système de soins pour réduire les dépenses de santé qui représentaient en 2003 plus de 10 % du Produit intérieur brut (PIB).

L'instauration du médecin traitant a été officialisée, le 12 janvier dernier, par l'adoption d'une nouvelle convention médicale. Signée par l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et trois syndicats de médecins (CSMF, FMF, Alliance), elle met en œuvre un nouveau parcours de soins autour du médecin traitant (qui devrait, selon la Sécurité sociale, être un généraliste dans 95 % des cas). Pour être remboursé par le régime général sur la base du taux en vigueur (70 %), le patient devra consulter son médecin traitant avant de voir un spécialiste. Celui qui ne respectera pas ce dispositif se verra pénaliser par une moindre prise en charge de ses remboursements (60 ou 65 % : le taux devrait être fixé par décret), et la possibilité de dépassements d'honoraires par le spécialiste.

La convention prévoit, en outre, près d'un milliard d'économies en 2005 sur les dépenses de santé, dans plusieurs domaines (affections longue durée, arrêts maladie,

prescriptions d'antibiotiques...). En contrepartie des efforts des médecins pour y parvenir, près de cinq cents millions d'euros (en année pleine) viendront financer leurs revalorisations d'honoraires. La Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) estime que la réforme sera couronnée de succès si un patient sur deux renvoie sa « *déclaration de choix du médecin traitant* ».

Médecins et mutuelles contestent cette approche. Une pétition qui dénonce « *les mensonges* » d'une réforme adoptée dans la précipitation a déjà recueilli la signature de quatre mille généralistes : « *Les économies virtuelles et attendues ne seront jamais au rendez-vous*, proclament les auteurs de ce texte, Martin Winkler et Christian Lehman, *car aucun moyen n'a été donné aux généralistes pour s'acquitter de la fonction administrative supplémentaire qui leur est dévolue*. » MG-France, syndicat de généralistes non signataire de la convention, appelle les généralistes à « *surseoir à la signature des formulaires* » de médecin traitant et reproche au texte de faire la part belle aux spécialistes qui voient leurs honoraires augmentés de 8 % depuis le 1^{er} mars alors qu'aucune économie n'a encore été constatée et que d'autres hausses sont prévues en juillet. « *Certains spécialistes ont d'ores et déjà trouvé la parade*, insiste ce généraliste de Moselle, *ils donneront des rendez-vous rapides aux pa-*

tients qui ne respecteront pas le parcours de soins pour pouvoir pratiquer le dépassement d'honoraires, et repousseront au maximum les rendez-vous des patients envoyés par le généraliste. »

Le renchérissement des dépenses de santé est également dénoncé par les mutuelles et les assurances privées. Dans une interview au *Monde*, le 25 février dernier, Jean-Pierre Davant, président de la Mutualité française, pourtant favorable au dispositif du médecin traitant, regrette que la convention médicale ne valorise pas suffisamment le « *parcours de soins coordonné* ». Pour rembourser les patients à hauteur des dépenses qu'ils auront engagées, mutuelles et assurances privées menacent d'augmenter leurs tarifs. Enfin, nombre de médecins et de mutuelles se sont élevés contre le manque de transparence des nouveaux tarifs. Le directeur général de la Mutualité Française, Daniel Lenoir, a mis en garde le 31 janvier dernier contre le « *maquis tarifaire* » qu'engendre la nouvelle convention médicale et a pointé les « *risques* », même pour les patients respectant le parcours du médecin traitant, d'être « *moins bien remboursés*. »

Augmentation des honoraires médicaux et des compléments santé, pression des médecins et des mutuelles, manque de transparence des tarifs, stratégie de contournement, surenchères, économies aléatoires... Pour toutes ces raisons, il semble peu probable que la mise en œuvre du médecin traitant soit de nature à réduire les dépenses de santé.

Nicolas PALUMBO

Nahda

Le Liban pourrait redevenir le fer de lance de la nouvelle *nahda* (renaissance) arabe mais par la voie nationale, séculière et citoyenne.

Est-ce par l'Irak et l'Afghanistan que la démocratie et les valeurs universelles vont se répandre au Moyen-Orient et en Asie Centrale ? On peut douter que ces pays soient les meilleurs véhicules. Il en est autrement au Levant.

Quand le grand mouvement de *renaissance arabe* s'est développé à la fin du dix-neuvième siècle au sein de l'Empire ottoman, ce fut pour beaucoup grâce à des intellectuels syriens chrétiens au Liban et à Damas, via Paris. Quand le Baath lui-même fut créé comme un mouvement de renaissance arabe, dans les années 1940, ce fut à Damas par un chrétien syrien. Rappelons qu'un arabe figure parmi les rédacteurs de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : un diplomate libanais chrétien, Charles Malik.

Pourquoi le Liban fut-il et demeure-t-il l'introducteur de l'Ouest en Orient ? Parce que sa création repose sur un compromis entre chrétiens et musulmans, mais aussi entre arabité et Europe, entre tradition et modernité. Le pacte de 1943 n'en fut que la traduction politique. Le Liban ne pouvait survivre, comme on l'a vu à travers les guerres civiles de 1958 et de 1975, qu'à la condition de ne pas avoir à choisir entre ses deux appartenances. C'est la base du nationalisme libanais que la crise présente manifeste : gouvernement et opposition, toutes les communautés, communient dans un même attachement au cèdre. Les musul-

mans ont accepté que le Liban soit indépendant, séparé de l'Umma ou de la grande nation arabe. Les chrétiens ont accepté une politique extérieure panarabe, non-alignée, partageant la défense des causes arabes.

Israël, bel exemple de démocratie occidentale, ne pouvait pas, contrairement à ce que d'aucuns pensent parfois, être cet introducteur. Pas assez arabe, mais aussi, comme le disait Malik, pas assez chrétien. Le Liban n'a pas non plus joué ce rôle : il a réussi - à quel prix ! - à survivre. Mais il n'a pas essaimé. Le Golfe ne venait pas à Beyrouth pour prendre des leçons de démocratie mais pour s'amuser. Aujourd'hui une nouvelle chance s'offre à un Liban qui approfondirait sa vie démocratique, par exemple à la faveur des élections libres prévues pour la fin mai. Pour cela, il faudrait qu'il vive d'abord complètement sa citoyenneté, ce qui suppose une séparation plus forte de la religion et de la politique, aussi difficile pour un chrétien libanais qu'elle l'est pour un musulman.

Qui dit citoyenneté, dit aussi renonciation à la *grande nation arabe*, au *monde arabe*, au *Grand Moyen Orient*. Le Liban ne peut faire école que si chaque pays, chaque peuple, se pense d'abord comme une entité propre, se construit comme nation. Le processus engagé au Liban est moteur et modèle dans la mesure où l'enjeu est national. Quelles que soient les influences extérieures, le chiite libanais

n'est pas le chiite irakien qui n'est pas le chiite iranien. Il doit en aller de même des solidarités chrétiennes pour que le chrétien ne passe pas pour étranger ou membre d'une cinquième colonne.

Une prise de conscience semble avoir progressé à Alger lors du sommet arabe. Outre que la représentation du Moyen-Orient y a été faible, les Arabes du Maghreb se demandent bien ce que les Américains appellent « *le Grand Moyen Orient* ». Au Maghreb (Occident en arabe), c'est risible. Peut-être ce sommet arabe est-il le dernier du genre. La chute du Baath, fait-on remarquer à Alger, où l'on est volontiers nationaliste, marque aussi la fin d'un certain orientalo-centrisme. La géopolitique, qui privilégie les grands ensembles structurants, les constantes, pourrait ici aussi faire obstacle à la liberté des peuples reconnus comme tels, et plus encore des individus, des démocrates, des citoyens.

Une grande chance s'offre à l'Europe, et au premier chef à la France, pour aider ces pays à suivre leur propre voie, alternative au mythe entretenu par les néo-conservateurs américains. L'unité d'action de Paris et de Washington sur le Liban (et la Syrie), qui s'explique par la dualité fondamentale de ce pays, recouvre en réalité deux concepts opposés. Il ne faudrait pas que demain le Liban et la Syrie soient victimes d'une nouvelle rivalité (comme hier entre France et Angleterre), mais au contraire deviennent le creuset de leur éventuelle complémentarité.

Yves LA MARCK

BRÈVES

♦ **NORVÈGE** - Le roi Harald V, âgé de 68 ans, vient de subir une opération du cœur. Il y a un an et demi, il avait déjà été opéré pour un cancer de la vessie. Pendant sa convalescence qui devrait durer environ deux mois, c'est le prince héritier Haakon, âgé de 31 ans, qui assurera la régence.

♦ **IRAK** - Grands perdants du scrutin du 30 janvier dernier, en raison de l'appel au boycottage des élections par un certain nombre de leurs chefs de file, les sunnites n'ont obtenu qu'une vingtaine de députés à l'Assemblée nationale. Conscients de l'erreur commise, quelques trois cents hommes politiques et chefs tribaux sunnites se sont réunis en congrès à la mi-mars pour « constituer un front national et uni représentant les sunnites ». Le chérif Ali ben Hussein, chef du Mouvement pour une monarchie constitutionnelle et prétendant au trône, participait à ce congrès où il a plaide pour une participation active des sunnites à la vie politique : « Les sunnites se sont tenus à l'écart du processus politique depuis la chute de l'ancien régime ce qui leur a porté atteinte ».

♦ **YUGOSLAVIE** - Le prince Alexandre de Yougoslavie a assisté à l'office à la mémoire des victimes des bombardements de l'Otan à l'occasion du 6^e anniversaire de l'agression contre son pays. En exil à Londres à l'époque, le prince avait condamné dans des termes extrêmement sévères cette action : « Je dénonce dans les termes les plus solennels l'agression déclenchée par l'Otan contre mon pays la nuit dernière. L'Otan a attaqué un petit pays souverain sans l'autorisation des Nations Unies » avait-il déclaré.

♦ **TONGA** - Cette petite monarchie indépendante du Pacifique Sud vit sous un régime quasi féodal avec un parlement de trente membres : 9 élus par le peuple, 9 par la noblesse et 12 nommés par le roi. Appelés aux urnes le mois dernier, les électeurs ont plébiscité l'opposition incarnée par le Mouvement pour les Droits de l'homme et la démocratie qui a remporté 8 des 9 sièges à pourvoir. Il est vrai que depuis plusieurs années le gouvernement a multiplié les mesures autoritaires tout en s'enfonçant dans la corruption. Ce à tel point que le parti royaliste lui-même, le *Kotoa Movement* (Mouvement Ensemble) a manifesté contre la corruption et l'autoritarisme du régime, tandis qu'un neveu du roi, le prince Tu'ipelehake a pris la tête d'un mouvement en faveur d'une réforme des institutions. La monarchie doit aujourd'hui entreprendre une réforme institutionnelle radicale si elle ne veut pas être balayée. Le roi Taufa'ahu Tupou IV, âgé de 86 ans, aurait-il entendu le message puisqu'il vient d'appeler au gouvernement deux parlementaires issus du collège populaire ?

Nous avons examiné dans un article précédent (*Royaliste* n°848) les principales causes à l'origine de la pollution mondiale par l'homme : surpopulation, gaspillage de l'énergie et méthodes économiques prédatrices. Le raz-de-marée du 26 décembre a montré comment l'urbanisation anarchique d'une zone côtière, liée à la surpopulation et à la prédation économique, pouvait avoir des conséquences dramatiques.

Quelle a politique

Ceci nous rappelle que si les causes des bouleversements de l'écosystème sont en général imprévisibles et localisées, les effets en sont souvent amplifiés par des caractéristiques liées et convergentes : regroupements massifs de population, destruction des écosystèmes protecteurs (les mangroves, dans ce cas particulier), infrastructures prévues pour le court terme, etc. On comprend alors qu'en plus des causes objectives de pollution, il y a aussi un mode de fonctionnement social qui rend les catastrophes écologiques inéluctables. Il tient en trois mots : société de consommation. C'est donc à elle qu'il va falloir s'intéresser maintenant.

La société de consommation, qui est arrivée en France dans les années 60, est un système économique mondial dans lequel le rôle du citoyen se réduit à acquérir, consommer et rejeter les produits du système. Il ne s'agit pas ici d'en faire une analyse économique ou morale, mais de voir en quoi elle joue un rôle en écologie et comment ce rôle peut être corrigé ou adapté. Il nous faut analyser ses méthodes et ses résultats, et donc considérer le début et la fin : l'usine et la décharge.

Il faut produire. Tout acte est un acte de consommation, traduisible en production et vente. Cela doit toucher tous les domaines, même ceux qui semblaient par nature échapper à la commercialisation. C'est ainsi que l'eau n'est plus gratuite depuis longtemps, que l'air devient payant (qu'est-ce que la climatisation, sinon la vente d'air frais...), que le temps est de l'argent, et que l'ensemble de l'activité et des aspirations humaines sont

quantifiées, donc évaluables sur une grille financière, donc commercialisables. Pour faire fonctionner tout ceci, la société de consommation a dû élaborer deux activités capitales : la publicité et l'emballage. Pour vendre il faut créer en permanence des besoins nouveaux, d'où la pub ; il faut distribuer facilement, d'où l'emballage. Pour faciliter la commercialisation, il faut aussi détruire les spécificités culturelles locales : la pub est bonne pour ça aussi. Produire en permanence impose d'éliminer le produit déjà vendu le plus vite possible, pour pouvoir vendre à nouveau. Donc il faut que le produit s'use vite matériellement, d'où une qualité fonction d'une espérance de vie *optimale* ; et psychologiquement d'où, encore une fois, la pub et son avatar, la mode. Enfin on se désintéresse des déchets, sans valeur commerciale.

Alors, quels effets sur l'écosystème ? Il y en a de deux sortes, car il y a deux types de consommation : consommation DANS le milieu, et consommation DU milieu.

Consommation dans le milieu. C'est le cas classique. On fabrique quelque chose à partir d'une matière première. L'effet ici est quadruple : extraction des matières premières, transformation, commercialisation (transport, emballage), décharge. Le problème qui se pose ici n'est pas tant lié à ces filières de production et leurs étapes potentiellement polluantes : on les connaît, certaines peuvent être réduites ou éliminées, d'autres pas. Il est lié au gaspillage institutionnel de ce système, qui pousse à la surproduction et au rejet des objets même neufs et de leurs emballages. Pire encore, ces déchets sont abandonnés dans un milieu *poubelle*.

Cette situation est toutefois mesurable et l'on peut mettre en œuvre des solutions : la décontamination et le recyclage ont fait d'énormes progrès.

Consommation du milieu. Comme tout se vend, il n'est pas surprenant que l'environnement lui-même soit consommé. C'est d'ailleurs, avec le tourisme, une des premières activités économiques mondiales. Nous parlons bien sûr ici du tourisme qui exploite la nature : sports d'hiver, bords de mer, réserves naturelles, etc. On n'a pas toujours conscience que ce tourisme, activité de consommation comme les autres, ait, comme les autres, des effets écologiques graves. La consommation du milieu présente quatre caractéristiques.

1- Elle impose la destruction d'écosystèmes souvent fragiles mais peu *confortables*. Nous avons parlé de la mangrove : pas constructible, trop de moustiques, c'est la première victime de l'engouement pour le bord de mer tropical. Or elle est à la base du fonctionnement d'un écosystème côtier tropical. Sans elle, tout se dégrade : la faune et la flore, la structure côtière, les récifs coralliens voisins.

2- Le tourisme aboutit en général à la destruction des sociétés et cultures *écologiques*. L'acculturation des populations locales est rapide et irrémédiable. Si l'on peut espérer restaurer un écosystème, on peut craindre que l'habitude de vivre dans et avec ce système, elle, ne soit perdue à jamais.

3- Un environnement n'a d'attrait que s'il est apparemment *vierge*. Une fois conditionné pour le tourisme, autrement dit une fois prostitué, il perd de sa valeur

E ction le ?

et on l'abandonne pour un autre encore *inviolé* (terme récurrent et révélateur des guides touristiques). Il entame alors sa descente aux enfers. Tourisme de luxe, puis de masse, puis urbanisation anarchique et bidonvilles périphériques : tout est prêt pour le tsunami.

4- Il n'y a pas de tourisme sans effet négatif sur le milieu. L'éco-tourisme est une vaste mystification, qui permet en bonne conscience de visiter, donc détruire, jusqu'aux environnements les plus cachés et sensibles de la planète.

Gaspiller et polluer pour l'un, dénaturer et détruire pour l'autre, voici les consé-

quences inévitables des deux modes de consommation. Comment s'en sortir ? Il y a urgence, car tant que la société de consommation ne s'adressait qu'aux habitants des pays occidentaux, le reste de la terre servait pour décharger/recycler et on s'en sortait. Maintenant que toute la planète consomme, tout va aller très vite. Quand trois milliards de Chinois et d'Indiens auront le pouvoir de pollution des Européens ou des Américains, il deviendra impossible de protéger l'écosystème. Or ils y arrivent à grands pas. Et on voit mal comment leur dire : « *Nous pouvons consommer, mais pas vous, car ce serait dangereux* ».

Il faut donc faire évoluer la société de consommation. Tâche titanesque, car pour fonctionner de façon optimale, la société de consommation a transformé en profondeur les mentalités individuelles : la *recherche du bonheur* se réduit maintenant à l'accumulation quantifiable de biens et de services. Elle pousse au chacun-pour-soi, à la recherche de la nouveauté, à la vie dans l'instant, à la satisfaction immédiate de désirs standardisés successifs construits par la pub. La remise en cause de ces motivations se heurtera à d'énormes résistances, et il faudra au préalable les remplacer par d'autres projets sociaux et individuels. Certains pays comme le Cambodge ou l'Afghanistan ont fait un temps ce choix radical, pour diverses raisons ; leurs expériences ont montré qu'un tel choix aboutit toujours à la destruction de la structure sociale tout entière. Qu'on le déplore ou non, la société de consumma-

tion est le cœur du système économique mondial, et tout bouleversement rapide et en profondeur exigerait un système tellement totalitaire que personne ne peut l'appeler de ses vœux. Il faut noter d'ailleurs que le projet néo-libéral en propose pour le moment la seule alternative fonctionnelle, par un aboutissement logique : maintenir un petit groupe de consommateurs privilégiés, et une immensité d'esclaves pour produire et recycler. Mais cette alternative ne fait évidemment que reculer l'échéance, et à quel prix pour l'homme ! En attendant, même s'il faut penser à d'autres solutions sur le long terme, il y a urgence écologique, et puisqu'il faut agir vite et sur le court terme, ce sont d'abord des transformations ponctuelles qui doivent être envisagées.

Pas très optimiste, tout ceci. Il existe heureusement deux facteurs positifs. D'abord la prise de conscience par la population que le système actuel ne sera plus viable très longtemps, qu'une évolution est indispensable et devra être acceptée. Ensuite une possibilité d'action politique, qui passe par l'utilisation des instruments mêmes qui fondent la société de consommation, et en particulier mode et publicité. Un précédent existe, que l'on pourrait traiter d'expérience à petite échelle : le retournement rapide et presque complet de l'image du tabac. De produit positif et valorisant dans les années 70, il est devenu une valeur négative en 2000, malgré les efforts et les moyens colossaux mis en oeuvre par les fabricants de cigarettes. Quelles qu'en soient les raisons réelles, une campagne bien menée a pu, à partir de bases objectives (les risques de santé publique) imposer un message autoritaire (interdiction du tabac) qui a été perçu par la population comme autant de libres choix personnels. On peut donc retourner une situation par des méthodes comme celles-ci. Pour désolante qu'elle soit, cette mise à profit des capacités de propagande des méthodes publicitaires reste la seule alternative non stalinienne au néo-libéralisme. Il nous reste maintenant à définir quels doivent être les points urgents sur lesquels il faudrait qu'un gouvernement retourne son opinion publique. Et il est probable qu'ils seront bien plus contraignants que la consommation du tabac : des changements dans les méthodes agricoles, les habitudes touristiques ou l'utilisation des transports individuels exigeront d'immenses efforts de persuasion et d'adaptation de la société. Tout repose maintenant sur des choix et des décisions politiques. On voit à quel point ce sera difficile.



■ Il n'y a pas de tourisme sans effet négatif sur le milieu.

François VILLEMONTAIX

Serbie

Contre l'Europe étreinte des oligarques, il faut répéter que l'Union européenne ne comprend pas encore toute l'Europe et que, par exemple, les peuples balkaniques font depuis plus de mille ans partie intégrante de l'ensemble européen. Les conditions d'adhésion à l'Union sont trop dures, trop lentes, et la situation d'attente humiliante dans laquelle Bruxelles tient nos amis Serbes, Bulgares, Albanais est lourde de conséquences dramatiques.

Les médias, qui cultivaient naguère la haine des Serbes et l'amour des Albanais ont abandonné les uns et les autres à leur sort, avec un secret mépris. Des journalistes et des chercheurs n'en continuent pas moins d'observer et d'étudier le sud-est européen. C'est le cas de l'équipe qui anime l'indispensable *Courrier des Balkans* (1).

Quant à la récente *Communauté d'État de Serbie-et-Monténégro* (2), il importe de prendre, pour référence la *Revue d'études comparatives Est/Ouest* : d'excellents spécialistes, parmi lesquels Catherine Samary, Marina Glamotchak, Diane Masson, Yves Tomic y publient leurs analyses sur les blocages de la transition dans cette fragile « Communauté », établissent le bilan de l'aide internationale, les perspectives d'adhésion à l'Union, les immenses problèmes sociaux et les questions identitaires – toujours critiques et trop souvent explosives. Autant d'études nécessaires pour construire une Europe effectivement réunifiée.

Jacques BLANGY

(1) <http://www.balkans.eu.org/>

(2) Volume 35 mars-juin 2004 – N° 1-2. CNRS. Prix franco : 25 €.

L'Action française

Un *Que sais-je ?* (1) sur l'Action française, en 2004, la gageure a été relevée par Jacques Prévotat avec une belle honnêteté non dénuée d'empathie et une grande sobriété qui n'exclut pas l'humanité.

Pourquoi faut-il donc que nous sortions de cette lecture aussi dense, non tant avec une frustration propre à ce genre synthétique qui n'a d'autre but que de donner envie d'aller plus loin, qu'avec le sentiment que l'on soit passé à côté de quelque chose d'essentiel ?

L'auteur, spécialiste d'histoire religieuse, a consacré sa thèse aux relations de l'Action française avec l'Église (2). Pour lui, c'est fondamental. La crise de 1926, la condamnation pontificale des œuvres de Charles Maurras et du quotidien qu'il dirigeait, constitue donc la césure majeure de l'histoire du mouvement.

Est-ce si important, à la vérité ? Il ne viendrait à l'idée de personne de contester l'impact sociologique de l'Action française dans les milieux catholiques et par conséquent la perte de substance provoquée par la crise. Mais il serait pour le moins abusif de prendre l'effet pour la cause. L'Action française a eu une influence indéniable sur certains théologiens et écrivains catholiques, mais il ne faut pas renverser l'ordre des facteurs. Les catholiques qui ont suivi le Saint-Siège dans ce conflit ont certes été les premiers à dénoncer le malentendu profond qui s'était installé et à mettre en évidence le paganisme et le nationalisme de Maurras. Dont acte. D'autres n'ont jamais renoncé de leur côté à baptiser le maître de Martignes jusque sur son lit de mort, comme si une conversion personnelle pouvait changer quoi que ce soit à son œuvre et aux condamnations

qu'elle avait suscitées. La fin ne justifie pas les moyens.

La vérité est que les deux politiques religieuses du siècle ont échoué : le Ralliement qui consistait à faire entrer les catholiques individuellement au sein des institutions républicaines et l'Action Catholique (ou la démocratie chrétienne) qui s'analysait comme la formation d'une société chrétienne intégrale se suffisant à elle-même. L'Action française s'est targuée d'avoir une politique religieuse, dans la mesure où la République était unie sur l'anticléricalisme, à droite comme à gauche. Pour vaincre la République et restaurer le roi, qui étaient l'objectif premier de l'Action française, il fallait au contraire dépasser la question religieuse. Il fallait inventer un système politique qui puisse réunir catholiques et non-catholiques, chouans et ex-conventionnels, réfractaires et constitutionnels. Le *politique d'abord* était, comme le doute cartésien, un discours de la méthode. On met, entre parenthèses le spirituel. Sur quelles bases ? Le nationalisme intégral.

L'échec de l'Action française de ce point de vue ne serait plus à situer en 1926, mais plus tôt, au sortir de la Grande Guerre, à la faillite de la paix. La victoire aurait pu retourner des anticléricals nationaux ainsi que des anciens combattants catholiques. L'hésitation a été levée en 1924 lorsque la division des deux France s'est à nouveau cristallisée après l'échec de l'occupation de la Ruhr. 1926 d'ailleurs n'a pas empêché 1934 lorsque l'his-

toire a nouveau bégaya devant la montée de Hitler, sans que l'Église ne bronche. Le nationalisme intégral était l'exacte contrepartie du catholicisme intégral à travers lequel Prévotat ne peut s'empêcher de décrypter l'Action française. Qu'est-ce qui fut le plus décisif pour l'histoire, de la question religieuse ou de la situation internationale ? Chacun peut répondre selon son penchant.

La vocation de l'Action française n'était certainement pas de constituer un parti chrétien de droite comme le sera après la guerre, à gauche puis au centre, le MRP, l'un appuyé sur des prêtres intégristes comme l'autre sur des abbés démocrates. C'est se tromper totalement sur son combat. Elle n'était pas de constituer du tout un parti politique ou un Front national, mais de placer le roi à la tête des républiques. Trop politique pour l'Église, trop catholique pour la République, l'Action française a cumulé les inconvénients qu'elle voulait transcender et unir. L'Église ne l'a pas convertie pas plus qu'elle n'a pu convertir la République.

Et si, dans le dernier chapitre de ce *Que sais-je ?*, après la *Nation française*, l'auteur inscrit, en dépit de tout, la *Nouvelle Action royaliste* dans la postérité de l'Action française, c'est bien à cause de cette grande ambition de l'unité nationale, et non des *exercices spirituels*.

Dominique DECHERF

(1) Jacques Prévotat – « L'Action française », PUF, coll. *Que sais-je ?* n°3692, prix franco : 9 €.

(2) Jacques Prévotat – « Les catholiques et l'Action française », Fayard, 2001, prix franco : 33 €.

À propos de deux petits camarades

Le centenaire de la naissance de Jean-Paul Sartre et de Raymond Aron ne peut pas ne pas émouvoir quelqu'un de ma génération. Les deux hommes ont été tellement présents dans les combats du siècle dernier, symbolisant des attitudes, des types de pensée, des positions devant l'histoire, qu'ils appartiennent à notre imaginaire le plus disponible et continuent à signifier le surplomb de l'intelligence dans l'écoulement du temps. Paradoxalement, Sartre me fut longtemps le plus proche, non comme ami mais comme contraire auquel il me fallait sans cesse m'opposer pour me définir. Je ne pouvais que respecter Aron auquel je ne reprochais que son sérieux un peu triste, impropre à soulever les enthousiasmes. Mais il était, à sa manière, indispensable pour accéder à des pans de culture nécessaires à la compréhension du monde contemporain, singulièrement ce marxisme qui fit déraisonner tant de gens.

Maintenant qu'ils s'éloignent, l'un et l'autre, mon rapport à ce qu'ils furent et représentèrent se modifie forcément, mais selon des modes différents. Sartre est en voie de dépoétisation, si ce n'est de liquéfaction... Non que je conteste son immense talent, d'abord littéraire, mais il m'est de plus en plus difficile de prendre en considération le dialecticien qui, lorsqu'il ne s'est pas démenti lui-même, s'est enfoncé dans des impasses pour terminer sur une conversion inattendue à une pensée levinassienne qui supposait nul et non avenu ce qu'il avait écrit sa vie durant. Ce dernier moment, insupportable à ses proches qui en imputèrent la responsabilité à Benny Levy, fut-il le seul sérieux d'une existence placée sous le signe du simulacre et du jeu ? Il n'est pas interdit de se poser la question, quand on relit des aveux, tel que celui-ci, tiré de ses carnets de la drôle de guerre : « *S'il y a quelque unité dans ma vie, c'est que je n'ai jamais voulu vivre sérieusement. J'ai pu jouer la comédie, connaître le pathétique et l'angoisse et la joie. Mais jamais connu le sérieux. Toute ma vie n'a été qu'un jeu, parfois long, fastidieux, parfois de mauvais goût. Mais un jeu et cette guerre n'est qu'un jeu.* »

J'ai relu, il y a peu de temps *Les mots* que je n'avais pas repris depuis leur parution. Le même aveu s'en détache, avec une *authenticité*, qui, pour le coup, reste le seul motif recevable de l'attitude existentialiste. Toute la saga sartrienne (et beauvoirienne) s'en trouve disloquée. Et lorsqu'un Maurice de Gandillac, interrogé sur ses petits camarades, révèle de la manière la plus crue la misère profonde de la réalité, c'est l'imposture qui éclate, le mythe qui se décompose. Pourtant la légende dispose encore de quelques beaux restes : le couple affranchi, la libération de la femme, le non-conformisme... Qu'en restera-t-il lorsque la vérité

aura ramené tout cela à des proportions infiniment modestes ? Et que dire de la politique ? Dès le départ Sartre ne comprend rien à rien. Il ne discerne pas la menace nazie, alors qu'elle est sous son nez, à Berlin où il réside. Plus tard il ne comprendra pas plus la menace totalitaire, participera de toutes les illusions lyriques. Il lui arrivera plus d'une fois de déraiper dans le culte de la violence.

Sans doute trouvera-t-on que ces remarques dures relèvent du réquisitoire. Mais Sartre a-t-il jamais été indulgent à l'égard de ceux qui n'étaient pas de son bord ? Son *petit camarade* Raymond Aron, qui garda toujours un souvenir ému des années communes de Normale Sup., ne fut pas plus épargné par ses sarcasmes. Avec le recul du temps, il est assez ahurissant de relire l'agression dont il se rendit coupable à l'égard de l'auteur de *L'opium des intellectuels* : « *Il faut, maintenant que la France entière a vu de Gaulle tout nu, écrivait Sartre en 1968, que les étudiants puissent regarder Raymond Aron tout nu.* » Il fallait quand même une certaine dose de mépris et d'inconscience pour affirmer que le professeur Aron n'avait fait que reprendre indéfiniment les

idées de sa thèse de doctorat face à un auditoire dans l'impossibilité d'exercer sur lui le moindre contrôle critique ! Que dire alors d'un Sartre vaticinant sur un Marx imaginaire dont il n'avait jamais lu sérieusement les textes, alors que Raymond Aron pouvait, en connaissance de cause, démontrer son imposture !

Pourtant, Sartre se trouvait investi de dons multiples. Aron n'avait pas son bonheur d'écriture et ses facilités rhétoriques. Il possédait néanmoins un jugement dont l'auteur des *mots* se trouvait tragiquement dépourvu. Sans doute est-il facile aujourd'hui d'accabler un écrivain dont l'astre s'est définitivement refroidi. Et de se réclamer à l'inverse d'un penseur dont la lucidité n'est plus discutable. Les injustices d'hier ne justifient pas celles d'aujourd'hui, sous prétexte que l'on a changé de siècle. Laissons la bêtise assez lamentable selon

laquelle il valait mieux avoir tort avec Sartre que raison avec Aron, pour tenter une percée vers l'avenir. Il n'est pas vrai qu'il nous faudra tout oublier de Sartre. Il nous reste quelques beaux textes, une tentative philosophique manquée (mais avec quel éclat !). Et au total l'erreur globale de Sartre s'inscrit dans notre mémoire comme un échec à méditer. En ce qui concerne Raymond Aron, on souhaiterait que ses meilleurs disciples continuent à en prolonger les effets clarificateurs, sans que l'on puisse se réclamer de lui pour l'apologie facile d'un libéralisme paré de toutes les vertus.

Que l'on permette à ce propos, un souvenir qui concerne ce journal. J'avais publié ici même une chronique à la fois laudative et critique du *Spectateur engagé*, ce beau livre où Aron s'explique devant Dominique Wolton et Jean-Louis Missika. Quelle ne fut pas ma surprise de constater en lisant ses *Mémoires* en 1983 que l'intéressé consacrait plusieurs pages de réponse à mes remarques. Je lui répondis par un autre article dont il ne put malheureusement prendre connaissance, puisqu'il parut au moment de sa mort. Je tentais d'ouvrir avec lui un débat sur les limites d'une société de production de type libéral. C'était avant la chute du mur et le triomphe de l'ultra-libéralisme. Loin de trouver incongrue mon interpellation, le penseur *libéral* prenait au sérieux la menace nihiliste au sein d'un monde qui n'était pas indemne des vertiges de la volonté de puissance. Comment l'oublier à l'heure où tant de libéraux sont incapables de la sagesse de Raymond Aron ?

par Gérard Leclerc



24^e Congrès de la Nouvelle Action Royaliste

Nous publions ici les textes qui ont été adoptés lors du 24^e Congrès de la NAR qui s'est tenu à Paris les 19 et 20 mars dernier. Ces textes sont également disponibles sur notre site internet www.narinfo.fr.st

Déclaration de Politique Générale

Libéré de l'entreprise nazie, épouvanté par la « Solution finale », puis délivré de pouvoirs tyranniques qui organisaient sous la bannière du communisme l'assassinat et l'asservissement massif de millions d'êtres humains, le monde du XXI^e siècle reste marqué par des guerres de toutes natures et des violences de tous ordres.

À l'encontre de la thèse sur le « dépérissement des États-nations », des États se constituent ou renaissent, tandis que d'autres résistent. À toutes les logiques meurtrières et aux processus de décomposition des liens sociaux, ils opposent des institutions démocratiques fondées sur un principe de légitimité nationale.

Ces renaissances sont lentes et ces résistances fragiles. Elles doivent être confortées par la coopération internationale, dans le domaine économique et social, et par un concours militaire si un État souverain le juge nécessaire.

C'est selon le souci éminemment politique de l'indépendance nationale et de l'arbitrage que la Nouvelle Action royaliste souhaite le rétablissement de la paix au Proche-Orient, l'établissement d'un pouvoir légitime en Irak, le maintien de la paix civile au Liban, le renforcement de l'État afghan.

Quant à l'Europe, la NAR souhaite une coopération paisible entre la Russie et les anciennes républiques soviétiques ; la tenue d'une conférence sur la paix dans les Balkans ; la mise en œuvre d'une politique de développement concertée pour l'ensemble du continent avec l'abandon du principe concurrentiel et le rejet des prescriptions du FMI.

Dans la perspective d'une confédération réunissant l'ensemble des États européens, la Nouvelle Action royaliste souhaite :

- le maintien d'une Union européenne appelée à se transformer et s'élargir, à la Russie et à la Turquie notamment.

- une transformation profonde de l'Union avec les objectifs suivants :

- une politique de sécurité commune, hors de toute intervention américaine.
- une politique économique orientée vers le développement des grands équipements collectifs.
- un intense effort de recherche.
- une politique de maîtrise de l'environnement.
- une politique de plein emploi.

Ces objectifs généraux sont incompatibles avec toutes les formes d'inféodation. Leur mise en œuvre suppose la liquidation de l'Otan et le départ des troupes américaines stationnées sur notre continent. Elle implique la renonciation aux prescriptions ultra-libérales : indépendance des banques centrales ; flottement des monnaies ; primauté de la concurrence « globalisée » qui aboutit à la dictature de monopoles privés ; libre circulation des capitaux, favorable au crime organisé.

La mise en œuvre de ce projet européen n'est pas possible sans une France capable d'affirmer sa puissance scientifique, technologique, économique, militaire en même temps que sa capacité de création culturelle – afin que tous ses partenaires puissent bénéficier de ces progrès.

Ainsi évoqué, ce projet national et européen n'est pas compatible avec le « traité établissant une Constitution pour

l'Europe » qui sera soumis à référendum. Cinq raisons décisives conduisent la Nouvelle Action royaliste à préconiser le Non à la question posée le 29 mai.

1) Ce traité est une imposition : en l'absence d'État souverain, il ne peut y avoir de constitution mais seulement une organisation de pouvoirs et d'organismes permettant la coopération de plusieurs États nationaux. L'Union européenne n'est pas devenue un État fédéral ; elle n'en a pas la vocation.

2) Cette prétendue « Constitution » ne respecte pas le principe fondamental de la séparation des pouvoirs : la Commission est chargée de tâches exécutives et du contrôle de légalité ; le Conseil des ministres, organe de l'exécutif, exerce des fonctions législatives conjointement avec le Parlement européen.

3) Ce traité soumet la politique de défense de l'Union européenne à l'Otan, organisation militaire dirigée par les États-Unis.

4) Ce traité contient une « charte des droits » qui est restrictive par rapport à la Déclaration de 1789 et au Préambule de 1946 et qui les contredit sur de nombreux points : contrôle des agents publics par les citoyens, appropriation publique des monopoles de fait, droit au travail.

5) Ce traité établit comme norme à valeur constitutionnelle des énoncés idéologiques et des recettes de gestion qui relèvent d'un ultra-libéralisme strict : libre circulation des capitaux, concurrence « libre et non faussée » s'appliquant aux services publics, indépendance de la Banque centrale européenne, équilibre budgétaire, stabilité des prix.

Ces énoncés et ces recettes provoquent depuis vingt ans des effets désastreux : faible croissance, désindustrialisation, chômage, appauvrissement croissant, souffrance sociale.

Le refus du projet de traité s'impose d'autant plus que ce texte est défendu par une oligarchie qui refuse désormais la politique de promotion sociale, s'oppose au partage de ses richesses, organise la destruction méthodique du droit du travail et prétend interdire à tout gouvernement issu du suffrage universel la possibilité de changer de politique économique et sociale.

Le Non de la Nouvelle Action royaliste est le prélude de la reconstruction nationale et de la relance du projet de Confédération européenne.

Dans le droit fil de sa tradition millénaire, la France doit rénover les institutions de la V^e République, dégradées par les réformes faites depuis dix ans. Elle doit reconstruire son État et le réorganiser.

Dans l'esprit de la Libération et dans le respect du Préambule de 1946, la Nouvelle Action royaliste souhaite que la mise en œuvre du projet national de développement économique et social s'accomplisse sous l'égide d'un chef d'État soucieux de justice et d'un gouvernement à nouveau capable de définir et de mettre en œuvre la politique de la nation.

En cette année où les peuples européens commémorent la libération des camps nazis et célèbrent la victoire sur le Reich, la Nouvelle Action royaliste se souvient des batailles menées par l'armée française, par la Résistance et par les troupes anglo-américaines pour la libération du territoire national. Elle salue tout particulièrement les Européens de l'Est qui combattirent sous l'uniforme soviétique jusqu'au centre de Berlin. Différée pendant soixante ans par les logiques impériales, contrariée par des normes absurdes et des prescriptions désastreuses, l'union des nations européennes est une promesse qui peut être tenue par celles et ceux qui auront la volonté de prendre leurs responsabilités historiques.

Contre le démantèlement du droit du travail

En 1998, le patronat français en changeant de nom a également changé de nature. Jusqu'alors attaché au paritarisme et à la négociation, le CNPF, devenu Medef, s'est d'abord transformé en parti d'opposition face à la gauche plurielle, puis, avec l'arrivée de la droite au pouvoir, en groupe de pression. Depuis, toutes les conditions politiques étant réunies à l'échelon français et européen, il n'a cessé d'œuvrer au démantèlement du droit du travail, après celui de la Sécurité sociale (réformes des retraites et de l'assurance maladie).

L'efficacité de son action se traduit par des attaques répétées contre la durée du temps de travail, les conventions collectives, les salaires, les congés, la protection des salariés... pour les livrer à la seule loi du marché. Il veut l'inversion de la hiérarchie des normes - entre la loi, les conventions collectives et les accords d'entreprise - le passage progressif de la loi au contrat et l'individualisation des rapports sociaux. Le tout au nom de l'emploi et de la liberté d'entreprendre, et face à des directions syndicales divisées, impuissantes ou complices et à la recherche d'une nouvelle raison d'être.

Dans le seul souci de réduire le coût du travail, la stratégie du Medef consiste à enfoncer des coins dans l'édifice, patiemment construit, depuis la première loi sociale du 22 mars 1841 qui interdisait le travail des enfants de moins de 8 ans. Déjà, à cette époque, les industriels protestèrent affirmant que cette loi les ruinerait. Elle n'a pas été appliquée. D'autres lui ont succédé, notamment sous l'impulsion du Front populaire, ou à la Libération, avec des fortunes diverses, mais qui allaient toutes dans le sens du progrès social. La France s'est dotée d'un droit du travail juste et performant qui a accompagné la reconstruction et le développement de notre pays pendant 40 ans.

Avec la crise de l'emploi et l'émergence d'une mondialisation néo-libérale, les acquis sociaux sont remis en cause. L'illustration la plus frappante demeure la réforme symbolique

de la loi sur les 35 heures de travail hebdomadaire. Par ailleurs, des rencontres tripartites se déroulent actuellement au ministère du Travail qui doivent aboutir à ce que l'on présente comme la modernisation du Code du travail. Cinq thèmes sont à l'étude qui correspondent à cinq exigences du Medef :

- La recodification du droit du travail, qui sera l'occasion de revoir à la baisse les droits acquis sous prétexte de faire face à la concurrence de pays « émergents ».

- Le délai de prescription de trente ans, qui s'applique à compter de la fin du contrat de travail et pourrait être ramené à cinq ans. Ce nouveau délai ne permettra plus au salarié de faire valoir ses droits dans certaines situations ; ainsi, de nombreuses maladies professionnelles se déclarent plus de cinq ans après l'exposition à un produit toxique.

- La « sécurisation du droit négocié », qui donnera la primauté sur la loi à un accord négocié entre partenaires sociaux.

- La priorité donnée aux « relations individuelles du travail », qui aboutira à la disparition du contrat de travail à durée indéterminée.

- Les « départs négociés », qui reviendront à dissimuler et à banaliser les licenciements.

Dans ce contexte, la Nouvelle Action Royaliste :

- est opposée à tout démantèlement du droit du travail ;

- demande que le gouvernement cesse de répondre positivement aux pressions du Medef et assume son rôle de garant du bien commun ;

- rappelle sa revendication de la mise en place d'une réelle sécurité sociale avec la pérennité des droits des travailleurs tout au long de leur vie ;

- souhaite que tous les acteurs sociaux entreprennent une véritable réflexion en vue d'élaborer une nouvelle doctrine sociale et une nouvelle politique de l'emploi.

- met en garde contre les menaces de dégradation du droit social, en cas d'adoption du projet de « traité établissant une Constitution pour l'Europe ».

Réorganiser l'État

Sous le slogan de la « réforme de l'État », les gouvernements de gauche et de droite appliquent une idéologie ultra-libérale qui vise à réduire par voie de démembrements successifs l'administration centrale et à diminuer les interventions nécessaires de la puissance publique.

Pour rétablir le souci primordial de l'intérêt général et redonner à l'État sa pleine efficacité dans la mise en œuvre de la politique de justice sociale, de développement économique et de coopération internationale dont elle a déjà indiqué les grands axes, la Nouvelle Action royaliste souhaite les transformations suivantes :

Quant à la structure gouvernementale

- Création d'un ministère de l'Économie nationale prioritairement chargé de la politique industrielle de la nation. La préparation du budget doit être confiée à un simple secrétariat d'État, afin que les finances soient un moyen et non plus une fin.

- Rattachement de l'ancienne Direction des Relations Économiques extérieures du ministère des Finances au ministère des Affaires étrangères, afin que le Quai d'Orsay et les ambassadeurs puissent utiliser de manière cohérente tous les moyens nécessaires à l'affirmation de la présence française dans le monde.

- Suppression des secrétariats d'État lorsqu'ils ne sont que des interlocuteurs des groupes de pression, souvent plus attentifs à leurs réclamations qu'à la défense de l'intérêt général.

- Réintégration des « autorités administratives indépendantes » dans la structure ministérielle adéquate : l'administration, par principe, ne peut être indépendante, et l'autonomie à l'égard d'un ministère se paie de dépendance à l'égard des intérêts privés - voire de corruption.

- Rationaliser les services en supprimant, au nom de choix politiques explicites, les organismes proliférants dont l'inutilité serait attestée.

Quant aux ministères

- En finir avec l'illusion qui consiste à penser qu'un ministère « technique » doit

être « géré » par un professionnel du domaine concerné - un médecin à la Santé, un industriel à l'économie, etc. Un ministre exerce une fonction politique, et dispose de hauts fonctionnaires spécialisés et de services techniques pour l'assister.

- Réduire drastiquement le nombre des membres des cabinets ministériels : le ministre peut et doit diriger ses services en s'appuyant sur les directeurs de l'administration centrale.

- Maintenir dans les compétences ministérielles, l'ensemble des domaines nécessitant une politique unifiée au niveau national, conforme notamment au principe d'égalité.

Grands corps de l'État

- Réintégrer les inspecteurs des finances dans leur corps d'origine et les assigner à leurs fonctions statutaires, afin de libérer l'administration de la tutelle idéologique et du réseau corporatiste qui est en partie responsable des choix désastreux effectués depuis plus de trente ans dans le domaine financier.

- Multiplier le nombre des inspecteurs du travail et leur donner les moyens matériels et juridiques qui leur permettront de faire appliquer le droit du travail.

- Développer le tour extérieur afin qu'il y ait un meilleur équilibre entre les hauts fonctionnaires recrutés par concours et ceux qui viennent d'autres secteurs de la société.

Formations - Carrières

- Maintenir l'École Nationale d'Administration en élargissant les voies d'accès : concours interne, troisième concours.

- Développer la promotion interne à l'intérieur des ministères.

- Décourager le « pantouflage » par un règlement fortement dissuasif : fixation des délais et conditions de mise en disponibilité et de la liste des emplois interdits aux fonctionnaires qui quittent l'administration.

Les nouvelles contraintes imposées aux fonctionnaires sont à compenser par de substantielles augmentations de salaires.

Chers amis européens

La Nouvelle Action royaliste a décidé de rejeter le « traité constitutionnel » soumis à référendum.

Lors du débat qui a précédé notre choix, nos pensées se sont d'abord tournées vers vous, chers amis européens. Nos raisons vous concernent. Vous pouvez, si vous le souhaitez, les discuter, les reprendre, les développer – en somme participer avec nous au débat démocratique, que nous souhaitons le plus large possible sur notre continent.

Notre continent ? Fidèles au projet du général de Gaulle, nous rêvions à cette « Europe de l'Atlantique à l'Oural » bien avant la fin de la guerre froide. La disparition de l'Union soviétique nous a permis d'envisager concrètement l'idée de Confédération européenne lancée par François Mitterrand et trop vite abandonnée par les milieux officiels. Mais c'est dans cette perspective continentale que nous avons continué à travailler, tout en multipliant nos voyages en Europe, bien au-delà de l'Oural et par-delà le Bosphore. Pour nous, l'Europe est « sans rivages », selon la belle expression de François Perroux, ce qui signifie que l'Union européenne a vocation à l'élargissement, selon le mouvement de l'esprit européen qui ne s'est jamais assigné de frontières.

Sous différentes modalités, l'Europe ne se conçoit pas sans la participation active à différents cercles d'amitiés et de coopération qui permettent aux Européens de préserver en eux la pensée et le souci de l'universel. Cela paraît abstrait. Rien de plus familier, pourtant,

que les relations tissées dans le monde grâce à la polyphonie européenne – en anglais, en russe, en espagnol, en portugais, en français...

C'est vous dire que nous sommes étrangers au nationalisme. Nous ne refusons pas l'Union européenne, nous voulons l'élargir sous la forme juridique d'une confédération d'États. Nous ne souhaitons pas enfermer la France dans un système d'économie autarcique : nous voulons



au contraire que l'Europe de l'Ouest rassemble ses richesses pour lancer un plan de développement européen en coopération avec toutes les nations, petites et grandes, monarchiques ou non, et de toutes traditions spirituelles.

Serait-ce une utopie ? Au contraire. Nous voulons donner une traduction politique et juridique au mouvement historique de l'Union européenne : sous un verbiage « supranational », sous des intentions « fédéralistes » c'est une organisation confédérale qui s'est effectivement construite sans que les auteurs des traités successifs aient le courage politique de tirer les conclusions juridiques de ce

choix implicite. Nous voulons un nouveau traité européen, qui permette de clarifier ce point.

S'agirait-il d'une nouvelle superstructure juridique, sans effets sur le jeu violent des forces économiques et des puissances financières ? Au contraire ! Nous voulons partir de ce qui se fait sur le continent européen et l'ordonner dans l'intérêt commun, reprendre les dispositions utiles que les ultra-libéraux ont abandonnées, mettre en œuvre une nouvelle politique de développement. La politique de coopération franco-russe dans le domaine spatial est à divers titre exemplaire. La reprise dans un nouveau traité des principes de *préférence communautaire* et de *tarif extérieur commun* nous permettrait de reconstruire l'Europe sans rompre avec nos partenaires africains, latino-américains, asiatiques. Le financement public de programmes européens de recherche publique, de services publics et la définition d'une politique de l'écologie (pour habiter le monde sans le saccager) nous permettraient de rompre avec la logique ultra-libérale qui est en train de détruire nos sociétés.

Chers amis, vous comprenez que notre Non est celui d'européens impatients. Comme les gaullistes, les socialistes patriotes, les communistes et beaucoup d'électeurs de droite, nous pensons que l'adoption de ce traité faussement constitutionnel nous ferait encore perdre du temps ; nous voulons rompre avec le mode de « gouvernance » oligarchique qui impose peu à peu en Europe un système de contraintes fondé sur l'exclusion et l'appauvrissement d'innombrables citoyens.

Le 29 mai, notre Non déposé dans l'urne sera un acte libérateur. Un acte qui nous rendra libres d'envisager notre avenir commun.

Bertrand RENOUVIN